

Renouvellement partiel des Membres de l'IRB de l'Institut : appel à manifestation d'intérêt pour les mandats suivants :

Prioritairement :

*Un **membre plénier** qualifié en anthropologie*

*Un **membre suppléant** qualifié en anthropologie*

*Un **membre suppléant** qualifié en éthique de la recherche avec une connaissance spécifique des recherches conduites dans les pays à bas et moyens revenus (LMICs)*

*Un **membre suppléant** avec une qualification de pédiatre ou similaire et l'expérience de recherches menées chez l'enfant*

*Un **membre suppléant** (voire **plénier**) avec une qualification en méthodologie de la recherche clinique*

Par ailleurs, toute personne qualifiée en éthique de la recherche ou disposant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la recherche impliquant la personne humaine et qui dispose de compétences utiles¹ au fonctionnement d'un IRB est invitée à postuler !

Créé le 19 mars 2009, l'Institutional Review Board (IRB) de l'Institut Pasteur est un comité en charge d'évaluer les protocoles de recherche impliquant la personne humaine sous un angle éthique. Actuellement, une place de Membre plénier au sein de ce Comité est vacante, ainsi que plusieurs places de suppléants.

Sont éligibles à poser leur candidature au mandat de Membre toutes les personnes (H/F), âgées de plus de 18 ans, présentant un intérêt pour les questions éthiques et n'ayant aucun lien actuel ou dans les 5 années précédant leur nomination avec l'industrie de l'armement, du tabac, de l'alcool et/ou du jeu.

Les missions de l'IRB

La mission de l'IRB est d'assurer la protection des droits et du bien-être des participants aux recherches. L'IRB peut être sollicité pour mener une revue éthique d'un projet de recherche, dès lors que ce projet implique une recherche sur des personnes, leurs échantillons biologiques et/ou leurs données personnelles, aussi bien dans le domaine biomédical qu'en sciences humaines et sociales. Sa création au sein de l'Institut Pasteur répond à un engagement éthique fort de l'institution : lorsque celle-ci est responsable légale d'une recherche conduite à l'étranger et qui implique la personne humaine, un avis IRB est nécessaire avant la mise en place de celle-ci. Il a en outre permis de répondre à la demande de chercheurs nécessitant un avis IRB qui peut être sollicité par un bailleur de fond (ex : financement NIH) ou nécessaire à la publication de résultats dans des journaux scientifiques.

L'évaluation éthique

La revue éthique est effectuée selon les 3 grands principes fondateurs de l'éthique de la recherche: **le respect des personnes, la bienfaisance et la justice**. Afin d'évaluer la dimension éthique des projets de recherche soumis, les Membres de l'IRB se basent dans leur analyse sur les textes internationaux de référence: les Lignes directrices CIOMS, la Déclaration d'Helsinki, le Rapport Belmont et le 45CFR46, le texte réglementant le fonctionnement des IRB.

Bien que l'IRB soit rattachée administrativement à l'Institut Pasteur, **l'évaluation éthique reste indépendante** et possède une triple autorité: morale, institutionnelle et légale.

¹ Ces compétences peuvent concerner, sans que la liste soit exhaustive, les domaines de la virologie, de la génétique, de la pédopsychiatrie, etc.

L'organisation de l'IRB

L'IRB se réunit 10 fois par an en assemblée plénière où sont évalués entre 1 et 6 dossiers, pour une durée de séance entre 2 et 4h. Les dossiers sont analysés, traités et discutés en séance à l'aide du Chair et de l'analyste IRB. La recherche de solution commune s'effectue avec une délibération fondée sur le principe de consensus, dans la mesure du possible. A la suite de cette discussion, la décision finale est endossée par le Chair et communiquée par écrit au Membre puis envoyé aux PI après validation.

Afin d'être en mesure de vérifier « l'acceptabilité de la recherche proposée en termes d'engagements et de règlements institutionnels, de lois applicables et de normes de conduite et de pratique », l'IRB doit inclure des membres à compétences variées. Il est composé de maximum 15 membres pléniers, internes et externes à l'institution, issus de différents champs disciplinaires et disposant d'expertises variées dans le domaine de la recherche.

Etre Membre de l'IRB

Les Membres de l'IRB doivent avant tout adhérer aux valeurs et aux principes fondant l'éthique de la recherche. Leur mission est de protéger les participants tout en permettant la recherche. La réflexion éthique est multidisciplinaire et s'inscrit toujours dans un contexte donné en respectant la parole de l'autre.

La participation à l'IRB est bénévole et représente un vrai engagement. Un travail personnel non négligeable est demandé avec la préparation des séances en amont, la participation aux séances et un travail personnel en aval par rapport à la validation des avis. L'assistance aux 10 séances n'est pas obligatoire mais fortement souhaitée, l'IRB ne pouvant évaluer les dossiers que si un nombre suffisant de Membre (quorum) est présent. Afin d'assurer une indépendance avec la recherche, un accord de confidentialité et une déclaration de conflits d'intérêts potentiels est signés par tous les membres.

En contrepartie et en plus de l'intérêt intellectuel qu'apporte un tel processus multidisciplinaire, les Membres de l'IRB reçoivent une formation initiale en ligne et une formation continue avec une veille bibliographique et des séminaires.

Nos besoins

Nous recherchons actuellement **un nouveau Membre plénier qualifié en anthropologie**. Parmi les critères qui seront pris en compte au moment du recrutement, l'expérience dans la recherche anthropologique menée dans les LMIC (*low and middle income countries*) sera particulièrement appréciée. Les compétences culturelles, c'est-à-dire la capacité du candidat à prendre en compte la culture et la diversité des populations dans l'élaboration de la recherche, seront également fortement prises en compte (l'IRB ayant à connaître principalement de recherches menées en Afrique et en Asie du Sud Est).

Par ailleurs, nous recherchons également **divers profils de Membres suppléants**, pour remplacer occasionnellement un Membre plénier. Sont recherchés prioritairement : un membre suppléant qualifié en **anthropologie**, un membre suppléant qualifié en **éthique de la recherche** avec une connaissance spécifique des recherches conduites dans les LMICs, un membre suppléant avec une qualification de **pédiatre** ou similaire et l'expérience de recherches menées chez l'enfant, un membre suppléant (voire plénier) avec une qualification en **méthodologie de la recherche clinique**.

En outre, toute personne qualifiée en éthique de la recherche ou disposant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la recherche impliquant la personne humaine et qui dispose de compétences utiles au fonctionnement d'un IRB est invitée à postuler.

Vous êtes intéressé.e ou vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé ?

Les candidat.e.s sont invité.e.s à faire parvenir un CV détaillé ainsi qu'une lettre d'intention expliquant les raisons pour lesquelles ils ou elles souhaitent devenir membre de l'IRB avant le 22 février à minuit. Les candidat.e.s ayant déposé un dossier recevable seront invité.e.s à participer à un entretien avec le Comité de sélection. Les candidat.e.s retenu.e.s par le Comité de sélection seront présenté.e.s à la validation du Directeur Général. Une prise de fonction rapide est souhaitée.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoins d'informations supplémentaires.

Contacts :

Vincent Martin-Schmets – Membre de la Cellule éthique et Analyste IRB (vincent.martin-schmets@pasteur.fr)

Virginie Pirard – Responsable de la Cellule éthique et de l'Administration IRB (virginie.pirard@pasteur.fr)